



Nos membres s'expriment.

Newsletter - 2016 n°3 -

Chers membres de l'UBMP

De l'utilité des transformations ... de l'ouverture et de la continuité.

Juste un moment, suspendre le temps... et vous retrouver...

Entre les entretiens de médiations, le projet « Les ateliers du bien vivre ensemble », le tissage du partenariat autour de l'accompagnement des conflits de voisinage, la préparation de la journée FMQF à la Ville de Namur et les activités du « Champ des possibles » ... créer un espace-temps pour vous écrire.

Un moment précieux que celui de l'écriture et du partage !

J'aimerais simplement partager avec vous mes impressions suite à mon come-back au CD du mardi 12 avril dernier.

Plusieurs mois d'absence... et la volonté de rejoindre le comité de direction et aussi, le plaisir de retrouver le cairn des directeurs. Les « petits nouveaux de la dernière cuvée », les « piliers porteurs », ceux qui ont posé les bases de l'édifice : Hélène Van den Steen, Paul Bourgeois.

Il y avait aussi présente à ce CD, l'énergie rémanente ou « l'esprit » d'autres pionniers, d'autres fondateurs de l'Union professionnelle: Ginette Debuyck, Monique Stroobants, Robert Graetz, Joëlle Timmermans, Célia Peña, Philippe Rase... Chacun ayant apporté sa contribution à l'édifice. Il y a la longue liste de tous ceux qui étaient là dès le premier jour de l'UBMP et qui ont contribué à tisser la trame de l'édifice porteur.

Il y avait certainement l'état d'esprit de la première heure avec les enthousiasmes de tous les commencements du monde, l'idéal militant, le feu sacré ! Présente également, l'énergie « printanière », celle du renouveau avec la motivation et le dynamisme communicatif de qui endosse pour la première fois la fonction de co-directeur, Almudena Vaquerizo, Brunhilde Calewaert, Ghislaine Delvigne, Laurence Hanin-Jamot, Grégory Simon, Monique De Pauw.

Il y avait encore lors de cette rencontre, l'énergie des membres effectifs et adhérents, des postulants médiateurs, des sympathisants de la médiation, ceux que nous rencontrons régulièrement aux AG et ceux qui restent dans l'ombre et dans l'anonymat, mais n'en soutiennent pas moins l'UBMP dans la continuité de son action.

Autrement dit, il y avait dans le champ de présence du cercle de travail, le grand archétype de la médiation avec toute la valeur, la force de son symbole. Et qui sait, si n'était pas à l'œuvre « l'Energie » des bâtisseurs de paix.

Réellement, l'UBMP est riche de sa progression sur la ligne du temps et de l'intégration de toutes ces expériences passées, réflexions, débats contradictoires, questionnements, rencontres, combats, actions qui sont autant de repères, de balises pour créer un pont vers le futur.... (suite p3)

SOMMAIRE

- **Edito** – Nos membres s'expriment.
- **Agenda** : Conseils de Direction, Intervisions, réalisations, projets, articles, infos ...
Conférences, Formations, Films...
- **Bibliothèque**



CONSEILS DE DIRECTION

Mardi 10/05/16 de 14h à 18h

A Bruxelles (siège social)

Mercredi 8/06/16 de 14 à 18h

A Bruxelles (siège social)

INTERVISIONS

Me 25/05/2016 de 10h à 12h

à la Ville de/à Namur - org. Sehiban

sehiban.saritas@ubmp-bupb.org

Lu 06/06/2016 de 13 à 15h

Au Centre Européen de Médiations (asbl)

1060 Bruxelles, - org. Hélène

helene.vds@ubmp-bupb.org

Je 09/06/2016 de 10h à 12h

A l'Université de Paix (asbl)

Namur - org. Almudena

almudena.vaquerizo@ubmp-bupb.org

Conseil de Direction

Hélène VAN DEN STEEN, présidente

Paul BOURGEOIS, vice-président

Monique DEPAUW, trésorière

Ghislaine DELVIGNE, secrétaire

Sehiban SARITAS, Laurence HANIN-JAMOT, Maria RUISI, Brunhilde

CALEWAERT, Almudena VAQUERIZO GILSANZ, Grégory SIMON



Paraît 4 fois par an





Axes principaux d'actions de l'UBMP pour 2014-2016

- Défendre et protéger la profession en associant tous les médiateurs
- Assurer une visibilité de la profession auprès des pouvoirs publics.
- Regrouper et unir les médiateurs professionnels des champs multiples et variés
- Promouvoir la médiation auprès du public et des pouvoirs politiques et informer c'est-à-dire faire connaître la médiation et ses différents champs de pratique auprès des écoles, du grand public, des décideurs, des médias...

Pour participer à nos réunions - contactez un responsable ou le secrétariat via email

Intervisions : Sehiban Saritas & coll. - sehriban.saritas@ubmp-bupb.org

Ethique et déontologie : Maria Ruisi & coll. - maria.ruisi@ubmp-bupb.org

Séminaires : Hélène van den Steen & coll. - helene.vds.2@ubmp-bupb.org

Ecrits en médiation : Marilia de Lara & coll. - marilia.lara@ubmp-bupb.org

Acteurs en médiation : Monique De Pauw & coll. - monique.depauw@ubmp-bupb.org

Reconnaissance du titre : Grégory Simon gregory.simon@ubmp-bupb.org & Hélène van den Steen

Site UBMP & Newsletter: Laurence Hanin-Jamot ubmp.bupb.news@gmail.com & Hélène van den Steen

Commission Fédérale de Médiation – Nous avons 7 représentants

ECHOS DU SITE - une vitrine de l'UBMP vers l'extérieur

- Information concernant les possibilités de stages pratiques
- Profil professionnel « Médiateur » approuvé par le Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale – le 1/07/2011 (s/ site)
- Diffusion de document sur l'Assistance judiciaire en médiation (s/ site)
- Mise en place d'un annuaire - Bibliothèque (s/ site)
- Formations organisées par nos membres - toutes les formations (s/ site)

<http://ubmp-bupb.org/>



Les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale organisés/subventionnés par la Communauté française proposent une formation « **Spécialisation de médiateur** » avec **diplôme de la Communauté française**.

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale - IPEPS – Seraing - Réseau Provincial Rue C. Trouillet, 48 – 4100 Seraing Tél. : 04-330.72.91/96 - N° Vert : 0800 14 162 anne.faniel@provincedeliege.be - psseraingup@provincedeliege.be http://www.mafuturecole.be	Institut Roger Guilbert Réseau Cocof Campus Céria av. Emile Gryson, 1 1070 Bruxelles Tel. 02/526.75.40/41 - http://www.ceria.be/irg	Cours pour éducateurs en fonction - CPSE (asbl) Réseau libre Rue des Fortifications 25 4030 Liège Tel: 04/ 343 00 54 info@cpse-liege.be
--	---	--

Finalités et contenus de la formation

La formation s'adresse à tout professionnel de la relation qui souhaite développer ses capacités d'intervention dans des situations difficiles voire conflictuelles. Cela peut concerner de nombreux secteurs tels que les conflits familiaux, le divorce, l'aide à la jeunesse, les conflits et la violence dans les écoles, les quartiers, la cohabitation interculturelle, le milieu pénal, les relations d'équipe, l'entreprise, le domaine civil et commercial... La place de la médiation dans ces différents secteurs est en développement. Les étudiants, tout en assimilant les modèles de médiation proposés, participeront à ce mouvement de recherche et d'ouverture sur la médiation et sur le rôle de médiateur.

Cette **spécialisation** développe une approche multidisciplinaire pour former efficacement des médiateurs aptes à gérer de manière humaine les conflits vécus par des individus ou par des organisations. Grâce aux différents volets développés dans la formation, vous exploitez vos compétences de médiateur dans les divers secteurs.

La démarche multidisciplinaire renforcée par des stages et des séminaires va ainsi permettre d'appréhender le contexte dans lequel se déroule la crise. L'observation, l'écoute active, la décentration, la gestion des émotions, le décodage institutionnel, la pratique philosophique sont des moyens mis en œuvre pour analyser les situations conflictuelles.

En tant que médiateur vous serez capable de créer des conditions propices à la recherche de piste de changement et en dégager des solutions créatives sans perdre.





Nos membres s'expriment (suite de la p1)

.... Oui, L'UBMP possède une réelle capacité à se reconfigurer. Puisse cette capacité d'évolution être le garant de sa pérennité ! Tous ces apports, en compétences, en savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir ont contribué indéniablement à la nouvelle « mouture » de l'UBMP.

Comme dirait notre grand Jacques National : « *Bien sûr, nous eûmes des orages... Vingt ans d'amour...* ». Bien sûr, il y a eu le temps de pose des pierres angulaires, de la construction proprement dite, le temps des remises en question, le temps des transformations nécessaires, le temps de la co/construction créatrice, le temps pour tisser la trame du futur.

Comme tout système vivant, l'UBMP a traversé son propre cycle de l'ambiance (cfr Etienne Dessoye) avec ses nécessaires mutations en inscrivant à son blason, à son « ordre du jour » le mot **ouverture**.

Oui, tel un organisme résilient comme dirait Boris Cyrulnik. L'UBMP est riche de sa capacité à se transformer, à évoluer vers un devenir basé sur des valeurs d'altérité, de partage, de générosité, d'équité, de justice, de justesse, d'humanisme.

Afin de continuer son œuvre de promotion de la médiation comme approche à vivre, à pratiquer et pour assurer un service de qualité à ses membres, l'UBMP s'est mise à l'heure de l'ouverture.

Une volonté d'ouverture construite autour des intelligences multiples ; autrement dit, une ouverture voulue, réfléchie, pondérée, qui se nourrit de la diversité des compétences et des riches ressources en présence.

Mais encore ... ?

L'ouverture pour plus de transparence, de visibilité, de cohérence, d'efficacité, de créativité.

Pour un compagnonnage éthique, productif, entre pairs d'une profession signifiante.

D'aucuns pourraient estimer que l'UBMP se mettant au diapason de l'ère du temps et des mutations sociétales nécessaires ait « visé la lune ».

Et pourquoi pas, car comme dirait Oscar Wilde :

« Il faut toujours viser la lune car même en cas d'échec on risque de tomber sur une étoile ».

Merci pour ce moment !

Maria RUISI,
Directrice UBMP-BUPB-BUPM

UBMP-BUPB-BUPM : l'Union Belge des Médiateurs Professionnels est une Union professionnelle créée en 2003, reconnue par le Conseil d'Etat en 2006 et par le SPF Economie comme Fédération Nationale Professionnelle en 2014. Elle regroupe des médiateurs exerçant dans de multiples champs. Elle a pour mission de promouvoir la médiation et d'assurer le développement de la profession. www.ubmp-bupb.org

L'UBMP accueille, comme membre adhérent, toutes personnes intéressées par ses activités (ex: personnes de confiance, experts, parents...). Les membres effectifs sont médiateurs professionnels.

Nous recherchons des salles pour nos assemblées, séminaires, fêtes....
Vous avez une proposition ? Contactez notre secrétariat via email : secretariat@ubmp-bupb.org

L'ASBL « MEDIATIONS » REMERCIE CHALEUREUSEMENT LES MEMBRES DE L'UBMP POUR LEUR PRÉSENCE ET LEUR SOUTIEN LORS DES ACTIVITÉS DE FÉVRIER 2016 POUR LES 20 ANS DE SON EXISTENCE.

« Nous avons donné l'opportunité à deux invités prestigieux, Aldo Morrone du Québec et Jacqueline Morineau de Paris, pionniers dans le développement de la médiation en Europe et au Canada francophone, de nous rappeler les fondements à la fois philosophiques, sociologiques et pratiques de la médiation. Cette approche innovante induit une démarche qui implique, en direct, des personnes concernées par un conflit et œuvre dans la construction d'un processus de paix. Toute ma gratitude leur est réservée car ils m'ont guidée durant ses 20 ans pour grandir humblement. Les remerciements de l'asbl vont également à tous les médias ont relayé l'information et invités à présenter plus amplement la médiation et son intérêt. Vous trouverez les podcasts & vidéos dans le lien ci-dessous. www.mediationsasbl.be/category/medias/

Le 19 février en-télé-sur-bx1 le Mag sur notre colloque face à l'actualité déradicalisation et médiation. Le 26 janvier en télé -sur-bel-RTL/ « de quoi je me mêle » : « la médiation de voisinage ». Le 18 février en radio en direct sur La Première RTBF « questions-clés » : « toujours plus de médiations » Durant la semaine du 7 mars RCF Sud Belgique « Vivre Ici »

Au Plaisir de notre collaboration,

GINETTE DEBUYCK, Présidente « asbl Médiations ».





INFOS - INFOS - INFOS – INFOS

Le médiateur exempté de la TVA ?

« Conformément à l'article 44, § 2, 5°, du Code de la TVA, les prestations de services qui ont pour objet l'orientation scolaire ou familiale, ainsi que les livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, sont exemptées de la TVA.

Les prestations de services des médiateurs familiaux sont exemptées de la TVA en vertu de cette disposition légale. Les prestations fournies par les avocats en tant que médiateurs familiaux sont par conséquent exemptées.

D'autres exemptions de TVA sont aussi susceptibles de s'appliquer, telle que l'exemption en faveur des conférenciers (article 44, § 2, 8°, du Code de la TVA) et l'exemption relative aux contrats d'édition d'œuvres littéraires et artistiques conclus par les auteurs (article 44, § 3, 3°, du Code de la TVA), pour autant que toutes les conditions d'application de ces dispositions légales soient remplies. »

La médiation prise en compte par l'employeur – la mutuelle – l'assurance RC ... !

Des **employeurs, Actiris...** et certaines **mutuelles et assurances** interviennent pour une part (10 € à 20€) dans le prix d'une séance de médiation. Un document est à compléter par le médiateur pour chaque séance (date, coordonnées du médiateur et des intéressés). Un exemplaire du document peut être fourni à la demande (helene.vds@ubmp-bupb.org).

N'oublions pas **l'assistance judiciaire en médiation** (intervention 40€/h indexé/médiation + 50€ frais de dossier).

Si vous êtes agréés par la CFM – acceptez l'assistance judiciaire.

OFFRES D'EMPLOI - STAGE

Poste de médiateur familial et juriste - salarié 28h/sem - sera vacant à partir de septembre 2016, au Planning familial du Midi, pour de l'accueil, des consultations et de la gestion si vous êtes intéressé(e) - **Candidature** à envoyer à la coordinatrice: jocelynepatris@hotmail.com

Maison communale de Koekelberg - Service de Prévention - Place Henri Vanhuffel 6 _ 1081 KOEKELBERG

Recrutement d'un médiateur A1 (M/F) dans le cadre du nouveau plan bruxellois de prévention Région

Profil : Diplôme universitaire à orientation sociale (ou, expérience équivalente) - Sens de la communication et de la négociation - Idéalement, expérience en direction d'équipe Disponible pour travailler également le week-end

Candidature : Jennifer Smets - via jsmets@koekelberg.irisnet.be

L'A.I.A. Association for International Arbitration - recherche un stagiaire – Formation médiation

REQUIRED QUALIFICATION : A student or recent graduate with a background in international dispute resolution - and/or public international law - Excellent spoken and written English – Fluency in French or Dutch will be considered as an asset. The coming available periods are: 01/04/2016 – 01/06/2016 ; 01/05/2016 – 09/07/2016 ; 01/07/2016 – 01/09/2016
An application should include: * a short CV - a cover letter focusing on the experience relevant to the internship and indicating the desired term - If you do not receive any failure message, it means that your message was successfully sent.

You will be contacted only if you have been chosen for an interview. AIA - administration@arbitration-adr.org

HISTOIRE – CONTE - FABLE : L'ÉLÉPHANT ET LES AVEUGLES



Il était une fois un groupe d'aveugles qui se demandait à quoi pouvait bien ressembler un éléphant. Ils avaient appris qu'un éléphant se trouvait attaché pas très loin de l'endroit où ils se tenaient. Pour avoir une idée de ce que pouvait être un éléphant, ils décidèrent chacun à leur tour de s'en approcher doucement, de le toucher et de le palper prudemment.

Le premier de ces aveugles s'avança jusqu'à l'éléphant et se cogna à une de ses énormes pattes qu'il saisit. De retour dans le groupe, il déclara, sûr de lui, qu'un éléphant ça ressemblait à une grosse colonne. Le deuxième aveugle s'approcha de l'animal et attrapa la queue de celui-ci. Il déclara à son groupe qu'un éléphant c'était flexible et rêche comme une corde. Le troisième aveugle prit en mains la trompe de l'éléphant pour revenir dire que, par sa flexibilité cela ressemblait à un gros serpent. Le quatrième aveugle heurta une des défenses de l'éléphant et rejoignit le groupe pour affirmer qu'un éléphant, c'était pointu et dur comme une lance, le cinquième aveugle, lui, empoigna une des oreilles du pachyderme et rapporta qu'un éléphant bougeait et ventilait comme un éventail. Le dernier aveugle, en avançant vers l'animal le percuta dans les flancs et revint vers le groupe pour proclamer qu'un éléphant c'était immense comme une falaise...



**RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT...**

La Résolution du Parlement européen sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute l'Union européenne sur la base des pétitions adressées au Parlement européen (2016/2575(RSP)) rappelle notamment que le grand nombre de pétitions reçues au sujet d'enfants indique qu'il y a un problème majeur dans la mise en œuvre du règlement « Bruxelles II bis » et qu'une définition claire des termes « résidence habituelle » doit être donnée. Elle souligne également qu'il n'existe pas, au sein de l'Union, de mécanisme de reconnaissance automatique des ordonnances d'adoption prises dans d'autres États membres et invite les États membres et la Commission à réglementer la reconnaissance des adoptions nationales, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et en respectant dûment le principe de non-discrimination.

La Résolution : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=MOTION&reference=B8-2016-0487&format=XML&language=FR>

« C'est en soi
que se trouvent les vraies
graines du changement »

LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX BELGES EN MATIÈRE DE DIVORCE

<http://www.actualitesdroitbelge.be/droit-de-la-famille/droit-de-la-famille-abreges-juridiques/la-competence-des-tribunaux-belges-en-matiere-de-divorce/la-competence-des-tribunaux-belges-en-matiere-de-divorce>

Lorsque des époux sont de nationalités différentes ou lorsqu'ils résident dans des pays différents à la suite d'une séparation, la question peut se poser de savoir devant les juridictions de quel Etat doivent-ils demander le divorce. Cette question qui relève du droit international privé fait l'objet d'un Règlement européen appelé Bruxelles II bis, lequel permet de déterminer quelles sont les juridictions compétentes en matière de divorce, de séparation de corps et d'annulation du mariage¹. Le Règlement ne s'applique par contre pas pour tout ce qui concerne les questions relatives aux fautes des époux, aux effets patrimoniaux du mariage ou autres mesures accessoires éventuelles².



La règle énoncée par le Règlement est que le demandeur en divorce peut librement choisir de saisir une des juridictions désignées par l'article 3 du Règlement. Il s'agit donc de critères de compétences alternatifs et non cumulatifs se fondant principalement sur la résidence des deux époux ou de l'un d'entre eux sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne³.

Les tribunaux de l'Etat de la nationalité d'un des époux ne sont quant à eux compétents pour connaître de la demande en divorce que pour autant que les époux partagent la même nationalité.

A défaut de nationalité commune, seront compétents pour connaître de la demande en divorce, les juridictions de l'Etat membre de l'Union européenne sur le territoire duquel se trouve :

- «- la résidence habituelle des époux, ou
- la dernière résidence habituelle des époux dans la mesure où l'un d'eux y réside encore, ou
- la résidence habituelle du défendeur, ou
- en cas de demande conjointe, la résidence habituelle de l'un ou l'autre époux, ou
- la résidence habituelle du demandeur s'il y a résidé depuis au moins une année immédiatement avant l'introduction de la demande, ou
- la résidence habituelle du demandeur s'il y a résidé depuis au moins six mois immédiatement avant l'introduction de la demande et s'il est soit ressortissant de l'État membre en question, soit, dans le cas du Royaume-Uni et de l'Irlande, s'il y a son domicile »⁴.

Le règlement opère donc une distinction selon que le demandeur en divorce est ressortissant d'un Etats tiers ou d'un Etat membre de l'Union. Dans le premier cas, il ne peut fonder la compétence du juge de l'Etat de sa résidence habituelle que s'il y réside depuis un an au moins alors que dans le second cas, six mois suffisent⁵.

¹ Article 1^{er} du Règlement (CE) n° 2201/2003 du Conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000, *J.O.*, L 338 du 23 décembre 2003, p. 1. (Règlement Bruxelles II bis)

² C. Barbe, M. Dechamps, « La compétence internationale des juridictions belges [en cas de divorce] » in *Divorce. Commentaire pratique*, Kluwer, Waterloo, 2011, p. XII. 1.1.-4

³ J.-L. Van Boxstael, Code DIP. Premiers commentaires, Larcier, Bruxelles, 2010, p. 128

⁴ Article 3 du Règlement Bruxelles II bis)

⁵ S. Saroléa, « Compétence internationale en matière de relations matrimoniales », in *International family law for the European union*, Anvers, Intersentia, 2007, p. 281





Si aucun juge européen n'est compétent sur base du Règlement Bruxelles II *bis*, le juge devra vérifier si son droit national ne lui permet néanmoins pas de pouvoir connaître de la demande en divorce.

En **droit belge**, c'est le Code de droit international privé qui détermine la compétence du juge belge en cas d'inapplication des Règlements européens. A cet égard, l'article 42 de ce Code prévoit que les juridictions belges sont compétente en matière de divorce si⁶ :

- «- en cas de demande conjointe, l'un des époux a sa résidence habituelle en Belgique lors de l'introduction de la demande;
- la dernière résidence habituelle commune des époux se situait en Belgique moins de douze mois avant l'introduction de la demande;
- l'époux demandeur a sa résidence habituelle depuis douze mois au moins en Belgique lors de l'introduction de la demande;
- les époux sont belges lors de l'introduction de la demande »⁷.

Tel est le cas également lorsque l'époux défendeur a sa résidence habituelle en Belgique⁸.

MÉDIATION: QUAND 3 ENFANTS EN VALENT 2 – JOURNAL « LE SOIR » DU 20-04-2016

Un article intéressant paru dans le Journal « **Le Soir** » sur les effets fiscaux de l'hébergement alterné: "Quand trois enfants en valent deux" – communication : Paul Bourgeois



Un enfant en garde alternée ne peut avoir qu'un seul domicile fiscal: les deux parents doivent décider lequel de la mère ou du père hébergera fiscalement l'enfant. Si les parents n'ont pas recomposé une famille, l'avantage fiscal sera redistribué entre le père et la mère. A condition que celui des parents qui n'a pas le domicile fiscal fasse constater la garde alternée par un papier signé par les deux parents et cacheté au bureau d'enregistrement.

Les choses se compliquent si un ou les deux parents ont recomposé une nouvelle famille et ont de nouveaux enfants.

La Ligue des Familles a réalisé une simulation:

* **Situation A:** Véronique et Charles ont en commun Pépin, qui est en garde alternée. Véronique dispose du domicile fiscal de Pépin. Elle aussi deux autres enfants: Jules et Julie.

Calcul de l'avantage fiscal: - 755 € pour Pépin (1510 : 2) - 2.370 € pour Jules - 4.820 € pour Julie

Soit un **avantage fiscal** total de 7.945 €. L'abattement est progressif pour les 3 enfants.

* **Situation B:** Véronique et Charles ont en commun Pépin, qui est en garde alternée. Véronique dispose du domicile fiscal de Pépin. Charles, remarié, a deux enfants fiscalement à charge, Louis et Lothaire - au contraire de Pépin, qui n'est pas à sa charge fiscale.

Calcul de l'avantage fiscal: - 1.510 € pour Louis - 2.370 € pour Lothaire (abattement progressif pour 2 enfants)
- 755 € pour Pépin (1.510 : 2) (Pas d'abattement progressif)

Soit un **avantage fiscal** total de 4.635 € pour Charles.

On voit bien que le choix du domicile fiscal peut avoir de lourdes conséquences. Catherine de Backer, médiatrice fédérale, invite les politiques (Commission des Finances) à se saisir de ce problème, lié à l'évolution des familles. Dans le cas repris ci-dessus, Charles peut se plaindre de la perte financière, d'une part, et de la non reconnaissance par l'Etat de la présence de Pépin dans son ménage. En outre, cette différence pourrait susciter de (nouveaux) conflits entre les parents séparés: un comble après s'être mis d'accord sur la garde alternée !

LA MÉDIATION REGORGE DE DÉFIS POUR UN COUPLE EN PROCESSUS DE DIVORCE (QUÉBEC)

Il n'y a pas de corrélation directe entre l'horaire chargé d'une personne et la garde de ses enfants, lorsqu'un couple est divorcé, selon Marielle Grimard, avocate médiatrice. Cependant, ce facteur peut amener certaines personnes à faire des choix déchirants, comme celui de Pierre Karl Péladeau, lundi, qui annonçait son retrait de la vie politique, parce qu'il choisissait ses enfants. Une dispute avec son ex-conjointe, Julie Snyder, aurait déclenché la peur de ne plus pouvoir voir ses enfants autant qu'il le voudrait. Le couple est en médiation pour régler les clauses de leur divorce.

La médiation familiale regorge de défis pour un couple en processus de divorce.

Bien qu'elle favorise une prise de décision mutuelle, claire et sans confrontation, la médiation peut faire réfléchir les deux parents sur l'avenir de leur relation et sur le futur le plus adéquat pour leur famille.

«Un médiateur ne peut forcer un couple à prendre une décision concernant la garde de leurs enfants.»

⁶ Pour une illustration, voir Civ. Arlon, 12 décembre 2008, *Rev. trim. dr. fam.*, 2009, p. 734; Civ. Liège, 12 mars 2009, *Rev. trim. dr. fam.*, 2009, p. 888.

⁷ Article 42 du Code de droit international privé

⁸ Article 5 du Code de droit international privé





Dans un processus de médiation avec une décision à prendre quant à la garde des enfants, «c'est toujours le couple qui décide», précise Marielle Grimard. Elle ajoute également que chaque cas est différent. « Un médiateur ne peut forcer un couple à prendre une décision concernant la garde de leurs enfants, s'il n'est pas conjointement en accord avec celle-ci. » S'il n'y a pas d'entente, les parents doivent alors s'expliquer devant les tribunaux.

Dans le cas où un des deux parents aurait un horaire très chargé, le médiateur peut aider à faire réfléchir le couple sur cet aspect pour ensuite les conseillers et les orienter vers des pistes de solutions. « Il n'y a cependant pas une règle établie pour normaliser ces rapports entre les parents et leurs enfants, ajoute madame Grimard.

«Que ce soit un politicien, un comptable en période d'impôts ou un pompier ayant des gardes de douze jours consécutifs, il faut toujours prendre en considération ce qui est le meilleur pour la famille et s'ajuster pour que les deux parties soient en accord avec la décision prise au final », reprend-elle - - - SHERBROOKE « La Tribune »

UN ÉTAT DES LIEUX DES MOYENS, DES FAÇONS DE PROCÉDER ... (EN)

Mediation support actors provide mediators with advise and expertise both on and off site. 10 years after the setup of the UN mediation support unit, it is time to take stock of where we are today. Is the support provided sufficiently tailored to practitioners? Where is room for improvement? By Stine Lehmann-Larsen

Mediation support is facing a number of challenges. The biggest may be linked to the sustainability of peace processes: Over the past 20 years 80 % of all conflicts have been solved [through mediated settlements](#). At the same time, almost half of all peace accords are disrupted by re-occurring violence [within the first five years](#) – although this number [seems to be declining](#). The question is how mediation support structures can improve the quality, and thereby the sustainability, of peace processes? To look into this issue it is worth revisiting the main instruments of mediation support.

What is mediation support?

Mediation support includes operational support, institutional capacity building and training, knowledge management, research and networking opportunities for practitioners. One of the key functions of those structures is to provide operational support for on-going peace processes. For example, direct on-site operational support was [deployed in Kenya in 2007-2008](#) to help Kofi Annan's mediation efforts. Here, operational support meant secretarial and managerial support as well as [expertise on both thematic and practical issues](#) throughout the process.

However, mediation support experts can also provide desk support such as process design or substantive research or analysis. Finally, they can train and equip parties to fully understand a peace process, thereby making them more likely to commit to it. Providing direct operational support is not always straightforward: while numerous mediation support structures have been developed, there is only a slow uptake in demand. Practitioners may not always be aware of the level of expertise available or they may simply not be convinced about the usefulness of these services.

Mediation support is also about capacity improvement for institutions that are developing their crisis response structures. For example, hands-on training for practitioners and their staff, advice how to set up rosters of mediators or templates for strategic and operational mediation plans. Important challenges remain in this area, too. Training senior mediators can be a complex endeavour, as they may not always have the time or interest to be trained. Their staff, who are more easily persuaded to attend trainings, would sometimes be better served by training in mediation support rather than actual mediation. Consequently, the question of who should be training whom, why and for what purpose arises frequently.

Mediation support practitioners also conduct knowledge management and research, in line with UN SG's Ban Ki Moon's observation that not enough is done to "capture, organise and pass on" lessons learnt to future mediators. This can range from preparatory briefings to project evaluations but also includes the dissemination of best practices for mediators. This has resulted in useful products such as USIP's [Peacemaker's Toolkit series](#), the UN's [Peacemaker Library](#) or the HD Centre's [Mediation Practice series](#). While these resources are widely read, researchers are struggling to reach out to the field. There is a worrying disconnect between policy and practice. It appears that the guidelines need to become more operational in order to be applied by practitioners in the field.

In addition to the support listed above, mediation support units can offer networking opportunities. Events such as the Oslo Forum or the Mediation Support Network come to mind. It is important that mediators share their experiences and create networks with other mediators. However, the unusual circumstances in which mediators frequently find themselves makes it difficult to identify suitable formats for learning. Networking opportunities can provide useful learning environments as they create spaces for high-level practitioners to share lessons learnt and discuss issues that they find challenging. Networking should be considered a vital part of their professional development. However, attention must be paid to the format of such meeting: participation, size, agenda and facilitation impact the actual value of the meeting.

Finally, since many peace agreements [fail in the implementation process](#), it is necessary to shift focus from short-term agreements to long-term solutions that build sustainable peace. This requires us to think about two interrelated processes: one the one hand





we need international support for the implementation process, on the other we need to create an inclusive approach to the entire process of mediation. Mediation support structures help us to develop a long-term perspective on a peace process. Here lies a huge potential for improvement: practitioners in the field don't always use recommendations or guidelines on how to make peace processes more sustainable or inclusive. Mediation support practitioners should critically assess the reasons behind this trend.

Three challenges for mediation support

With a growing demand for mediation, mediation support is central part of the process. However, mediation support practitioners are still facing limitations in their ability to influence the work done in the field. Among the issues listed above, three main challenges can be identified:

- a disconnect between supply and demand: support structures developed are not sufficiently used by mediators;
- a gap between policy and practice: guidelines are not always applicable - and rarely applied in the field;
- a lack of understanding of what triggers professional development among mediation practitioners: mediation support has not uncovered what emotional and psychological factors compel mediators to change their tactics

For a more detailed account of the current state of play of mediation support:

Lehmann-Larsen, Stine. 2014. "Effectively supporting peace processes: Developments, Challenges and Requirements". HD Centre, Oslo Forum papers, No. 003.

Liens vers ces articles :

<http://www.eip.org/en/news-events/ten-years-mediation-support-%E2%80%93-where-do-we-stand-today>

http://www.hdcentre.org/uploads/tx_news/Oslo_Forum_paper_n_3_-_Effectively_supporting_mediation_-_WEB.pdf

REVOIR SON OU SES ENFANTS DIX ANS APRÈS UNE RUPTURE : L'IMPORTANCE DE LA MÉDIATION FAMILIALE....

Sommaire de l'article, par Francine Summa, médiatrice, à lire sur <http://www.village-justice.com/articles/revoir-son-ses-enfants-dix-ans,22075.html#1jYVG4IH3ZzMpu9C.99>

Les écueils à éviter, conseils pour permettre de renouer le lien parental.

I- La situation : demander à un médiateur de reprendre contact après une séparation de dix ans et plus

II- Reprendre contact au bout de dix ans d'absence quand l'enfant est encore mineur

1°) La situation d'abandon par le père

2°) Les échecs

III - Reprendre contact après dix ans d'absence et plus quand l'enfant est un adulte

a) Les situations qui ont séparé les parents

b) Les échecs

Conclusion : La médiation permet de reconstruire sur toutes les séparations et cela vaut la peine.

FORMATIONS - COLLOQUES - FORMATIONS - COLLOQUES – FORMATIONS - COLLOQUES - FORMATIONS

LA MÉDIATION, UN ART QUI S'APPREND ! (BELGIQUE)

DATE ET LIEU : 11/05/16 de 8h à 17h Haute Ecole de la Province de Liège Campus 2000
rue du Gosson - **4101 Jemeppe-sur-Meuse**

RENSEIGNEMENT / CONTACT : Christine.huskin@hepl.be - 0032 42 37 96 39 - 0032 47 41 38 163

ORGANISATEUR : Haute Ecole - Province de Liège – Agrément Commission Fédérale de Médiation: 7h

DROIT D'INSCRIPTION : Participation à verser avant le 8 mai 2016 - BE53 2400 4155 9753 - CECOTEPE asbl

rue Cockerill 101 à 4100 Seraing - En communication : votre nom + 11 mai 2016 - 60 € (lunch et boissons)
avec bon à valoir de 25 € pour « Sweet Justice » sur une clé USB de 8 Go

DESCRIPTION : http://www.genevaccord.com/useruploads/documents/MEDIATION_WEB.pdf



MÉDIATION À L'ÉCOLE PAR L'ÉCOLE ET POUR L'ÉCOLE (BELGIQUE)

DATE ET LIEU : 12/05/16 de 19h à 21h Conférence au Lycée Dachsbeck, rue de la Paille 24, **1000 Bruxelles**

RENSEIGNEMENT / CONTACT : Ginette Debuyck - <http://www.mediationsasbl.be/>

ORGANISATEURS : Mediationsasbl - APLYDA



**« ENRICHISSEZ VOTRE POSTURE D'ACCOMPAGNANT AVEC DE NOUVEAUX LEVIERS D'INTERVENTION » (BELGIQUE)**

DATE ET LIEU : 17/05/16 de 9h30 à 16h45 - Salle Ouest à la Cours de Justice de **MONS**

RENSEIGNEMENT / CONTACT : <http://www.amf.be/index.php/formations-continues/124-enrichissez-votre-posture-d-accompagnant-avec-de-nouveaux-leviers-d-intervention>



ORGANISATEURS : AMF – agrément Commission Fédérale de Médiation : 6 heures

DROIT D'INSCRIPTION : 50 € pour les membres AMF (en ordre de cotisation (40 €) pour 2016) et 70 € pour les non- membres AMF. A verser sur le compte ING n° 363-0178874-46 avec comme référence vos nom, prénom et la référence « Formation 17.05.2016 : posture d'accompagnant ». info@amf.be

DESCRIPTION : Encourager la co-construction comme base du travail d'accompagnement. Elargir ses capacités de communication verbale et non verbale. Pose un nouveau regard réflexif sur ses pratiques, Trouver de nouveaux leviers d'interventions.

MÉDIATION EN HÔPITAL (BELGIQUE)

DATE ET LIEU : 21/05/16 et 28/05/16 – **Bruxelles** + 2 jours prévu avec les participants

RENSEIGNEMENT / CONTACT : <http://www.mediationsasbl.be/contact/>



FORMATEURS : Médiatrices hospitalières : Mmes Hustinx, (Bruxelles) et Meurisse (Wallonie)

Formation à propos des lois liées à la médiation, à son contexte et expériences pratiques

DROIT D'INSCRIPTION : Demandez le programme complet pour vous inscrire.

DESCRIPTION : MÉDIATIONS ASBL propose une formation en médiation hospitalière en 4 jours (2 modules de 2 jours). 2 jours pour tous acteurs de soins de santé (médecins, infirmiers, directeurs de maison de repos et de soins, etc....) et 2 jours pour les médiateurs en poste ou personne désireuses de se former dans ce secteur.

LES DÉGÂTS LIÉS AUX COUPURES DU LIEN PARENT-ENFANT. IMPOSSIBILITÉ DE DONNER, IMPOSSIBILITÉ DE VIVRE

DATE ET LIEU : 20/05/16 et 21/05/16 de 9h- 17h - Auberge Simenon, Rue Georges Simenon 2, 4020 Liège

RENSEIGNEMENT / CONTACT : <http://www.yapaka.be/evenement/les-degats-lies-aux-coupures-du-lien-parent-enfant-impossibilite-de-donner-impossibilite>

ORGANISATEURS : Marie-Christine de Saint Georges, Stéphanie Haxhe et le Dr Charles Burquel (SSM Le Méridien, Bruxelles) Tél. : (0032) 218 56 08 - Fax : (0032) 02 218 58 54 - lemeridien@apsy.ucl.ac.be

DROIT D'INSCRIPTION : TARIF - 120€ / 80€ <https://docs.google.com/forms/d/1o11XXYfgKtIGG5zYOI6mdwI0H42ed62gYJfTQZS-Kk/viewform?c=0&w=1>

DESCRIPTION : Chers collègues, Je vous prie de trouver en annexe l'annonce d'un colloque organisé à Liège les 20 et 21 mai prochains, en collaboration avec le SSM Le Méridien de Bruxelles, sur le thème: "Les dégâts liés aux coupures du lien parent-enfant, impossibilité de donner, impossibilité de vivre". Dans l'espoir d'échanger avec vous sur cette thématique au centre de nos pratiques, que ce soit dans les situations de psychiatisation d'un parent, d'incarcération d'un parent, de placement d'un enfant, d'exil, d'abandon, d'adoption ou de décès. Cordialement, Stéphanie Haxhe Maître de conférences ULg Thérapeute et formatrice contextuelle Psychologue au Village SOS-Enfants de Nassogne.

SEMINAIRE PME et économie collaborative : problèmes et opportunités

DATE ET LIEU : 30/05/16 - City Atrium, rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles

RENSEIGNEMENT / CONTACT : <http://www.csipme.fgov.be> - Programme en néerlandais : www.hrzkmo.fgov.be

ORGANISATEURS : Conseil Supérieur des Indépendants & PME (SPF Economies)

DROIT D'INSCRIPTION : envoyez mail pour le 25/5 avec votre nom, fonction et le nom de votre organisation
cs.hr@economie.fgov.be- français et néerlandais, une traduction simultanée prévue -

DESCRIPTION : Des entreprises telles que Uber et Airbnb sont bien connues. Mais que recouvre exactement l'économie collaborative et quelle est la situation de l'économie collaborative en Belgique? L'économie collaborative va-t-elle avoir un impact déterminant sur notre économie, notre société et l'environnement? L'économie collaborative est également importante pour les PME. L'économie collaborative offre des opportunités mais est aussi source de problèmes. Comment les PME pourront-elles rester concurrentielles? Faut-il imposer les mêmes règles à l'économie collaborative? Autant de questions auxquelles le séminaire apportera un début de réponse.



**BEMIDDELING IN BELGIË : EEN KRITISCHE BLIK VOORUIT...****DATE ET LIEU** : 30/05/2016 om 18u00**RENSEIGNEMENT / CONTACT** : Tom.Wijnant@UGent.be - Tel: 09/264 68 78**ORGANISATEURS** : Plaats Faculteit Rechtsgeleerdheid Filmzaal Plateau Paddenhoek 3, 9000 Gent**DROIT D'INSCRIPTION** : 60€ de website waarop u kan inschrijven: <https://webapps.ugent.be/eventManager/events/bemiddeling>**DESCRIPTION** : Op maandag 30 mei 2016 organiseert de Faculteit Rechtsgeleerdheid van de Universiteit Gent een denktank rond de toekomst van bemiddeling in België. Dit evenement heeft tot doel om samen met de deelnemers kritisch te reflecteren over de stand van zaken van bemiddeling in het Belgisch recht. Daarnaast willen wij een interprofessioneel debat voeren over de mogelijke wegen die de Belgische wetgever kan inslaan, met aandacht voor de onderliggende belangen en gevoeligheden van de verschillende professionele groepen en de rechtzoekenden. De denktank is in eerste instantie bedoeld voor advocaten, magistraten, bemiddelaars en het notariaat.**PORTES OUVERTES SESSION 21 – MEDIATIONS ASBL (BELGIQUE)****DATE ET LIEU** : 02/06/16 et 04/06/16 de 17h-18h30 à l'auberge de jeunesse Van Gogh, 8 rue Traversière Bruxelles**RENSEIGNEMENT / CONTACT** <http://www.mediationsasbl.be/newsletter-mars-2016/>**DESCRIPTION** : Présentation de la «FORMATION DE MÉDIATEUR GÉNÉRALISTE ET FAMILIAL» qui débute le 30/09/2016. Inscription obligatoire**LES 10EMES JOURNEES SUISSES DE MEDIATION SDM SDM-FSM 2016****« HOMO MEDIATOR » (SUISSE)****DATE ET LIEU** : 3/06/16 9h à 19h30 et 04/06/16 7h30 à 16h30 au Congress Center Basel, Messeplatz 21,4058 Bâle-**RENSEIGNEMENT / CONTACT** : <http://www.swiss-mediators.org/cms2/fr/manifestations/journees-suissees-de-mediation/> - www.congress.ch**ORGANISATEURS** : [Programme](#) - Information Hôtel Pullman**DROIT D'INSCRIPTION** : de 550CHF à 820 CHF**DESCRIPTION** : Par leur entremise, les médiateurs assument un rôle central dans le processus de médiation.

Il est donc essentiel que leur posture, leur éthique et la qualité de leurs prestations répondent à des exigences élevées. Le thème «Homo Mediator» sera également représenté de manière figurative. L'artiste Manette Fusenig de Bienne sera présente durant les deux jours du Congrès pour faire le portrait des participants et créer une œuvre à laquelle chacun et chacune pourra contribuer, par des dessins, des esquisses ou des collages, au gré de son inspiration. L'œuvre collective „Homo Mediator“ qui en résultera sera présentée en plénière lors de la cérémonie de clôture.

**COLLOQUE « POURQUOI ET COMMENT RÉGLER LES COMPTES AU MOMENT DE LA RUPTURE ? » (FRANCE)****DATE ET LIEU** : 06/06/16 de 9h à 18h Université Jean Monnet, Campus Tréfilerie - Amphithéâtre E01 - Bâtiment E - rez-de-chaussée, 33 rue du 11 Novembre, 42023 Saint-Etienne - France**RENSEIGNEMENT / CONTACT** : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/cercriid/agenda/colloque-pourquoi-et-comment-regler-les-comptes-au-moment-de-la-rupture.html> Emilie Poinas - 04 77 42 19 38 emilie.poinas@univ-st-etienne.fr**ORGANISATEURS** : Organisé par le CERCRID avec le soutien de l'ANR**DROIT D'INSCRIPTION** : de 50 à 125€ Chèque à l'ordre de : AFTVS**DESCRIPTION** : Face à l'évolution des relations familiales et à l'instabilité du « couple conjugal », il est aujourd'hui admis que la famille est construite autour des enfants, l'essentiel étant de préserver les relations de l'enfant avec chacun de ses parents et le « couple parental ».**WORLD MEDIATION SUMMIT (ESPAGNE)****DATE ET LIEU** : 7 au 10/06/16 de 9h à 20h à Madrid**RENSEIGNEMENT / CONTACT** : <http://www.worldmediationsummit.com/wms-2016/>**ORGANISATEURS** : Mediation International (MI) is a leading Alternative Dispute Resolution (ADR) and Mediation service provider operating throughout Spain, across Europe and internationally)**DROIT D'INSCRIPTION** : 475€ <http://www.eventbee.com/v/wms2016/event?eid=186839874#ticketing>**DESCRIPTION** : En anglais et espagnol, sur le thème : « The Art of Mediation, Designing our Destiny ». Ce sommet, à l'initiative de Mediation International, réunit chaque année des médiateurs, avocats, juges, diplomates, ambassadeurs...



The World Mediation Summit is an annual event occurring in Madrid Spain. Our Summits bring together international experts in mediation including Ambassadors, diplomats, lawyers, mediators, psychologists, social workers, students, human resources specialists and many others interested in the various fields of mediation and how mediation can be incorporated into all realms of international diplomacy and relations as well as the other fields of mediation and peace-building both locally and internationally. Over the past years, we have had the honour of receiving presentations by numerous international experts including judges, UNDP, UN, NATO as well as the Ambassadors of Afghanistan, Colombia, Egypt, Israel, Palestine and Sweden. The WMS annual themes center on Mediation and are presented by international experts showing how mediation may be utilized in a variety of circumstances including at the diplomatic level, Track 11 diplomacy, international law, community, family, criminal, community, commercial, workplace and more.

COMPÉTITION CDRC MÉDIATION ET NÉGOCIATION (AUTRICHE)

DATE ET LIEU : 28/06/16 au 2/07/16 **Vienne**

RENSEIGNEMENT / CONTACT : Claudia Winkler - Office@CDRCVienna.org

DESCRIPTION : Compétition en anglais : les étudiants sont jugés comme médiateurs et comme négociateurs

Infos : <http://www.mediationworld.net/austria/conferences/full/3630.html>

"The Alternative Dispute Resolution of a new Generation is Consensual. Mediation and Negotiation are the processes of choice to allow parties to keep full control and decisive power over their international business disputes. Mediation and Negotiation skills will be core competencies of the next generation of managers and lawyers. The Consensual Dispute Resolution Competition (CDRC) Vienna is your platform to build skills, experience and brilliance in this field and to exchange, learn and grow with the stars of the world of Consensual Dispute Resolution."



COLLOQUE « VIOLENCES CONJUGALE ET FAMILLE » (FRANCE)

DATE ET LIEU : 29/06/16 de 8h45 à 18h Espace Reuilly 21 rue Hénard 75012 **Paris** - Métro Montgallet - Dugommier

RENSEIGNEMENT / CONTACT : Inscription à renvoyer à Mme Valérie HERBS TEL 01 56 47 03 49 - Fax : 01 56 47 03 68
rue de l'Aigle - 92250 La Garenne Colombes

ORGANISATEURS : Psy & Crimino

DROIT D'INSCRIPTION : de 50 à 125€ Chèque à l'ordre de : AFTVS

DESCRIPTION : <http://www.psylegale.com/WP/wp-content/uploads/2015/09/programme-long-Nouveau.pdf>

Autre colloque : <http://www.psylegale.com/colloques-2016/>

Violences sexuelles. Victimes et Auteurs. Pratiques professionnelles en évolution, le 30/06 et 1/07/2016



YAPAKA (BELGIQUE)

Toujours sur Yapaka.be (<http://www.yapaka.be/>) retrouvez des informations, vidéos, livres, podcasts, formations ... sur différents sujets, thématiques intéressants pour le médiateur, notamment sur l'HEBERGEMENT ALTERNÉ: LES BESOINS DE L'ENFANT LES TOUT-PETITS ...

Pensez à consulter ce site riche en information. Vous avez aussi la possibilité de vous abonner à leur Newsletter : <http://www.yapaka.be/newsletter/subscriptions>



ÉTAT DE LA QUESTIONS « RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL » (BELGIQUE)

Vient de paraître :

« **RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL : FAUT-IL RECONNAÎTRE LE BURN-OUT COMME UNE MALADIE PROFESSIONNELLE ?** » par BENOIT ANCIAUX

Ed. resp. : Gilles Dautrelepoint- 13 Bd de l'Empereur - 1000 Bruxelles – avec le soutien



ÉTAT DE LA QUESTION - Mars 2016- Institut Emile Vandervelde - www.iev.be - iev@iev.be & Féd. Wal. Bxl -

« Si vous voulez que la vie
vous sourie, apportez-lui
d'abord votre bonne humeur. »
Baruch Spinoza (1632-1677)



**Ouvrages consacrés à la médiation... au conflit.....à la communication...****Médiation et Manipulation: Comment s'en servir, comment s'en prémunir**

Marie-Noëlle MEYER, Syliane DENNU (Auteurs)

Nous sommes tous des manipulateurs conscients ou inconscients de part les besoins fondamentaux inhérents aux êtres humains. La relation implique une volonté d'interférer sur l'autre. C'est encore plus vrai dans le conflit. Le médiateur est-il manipulateur ? Peut-il être manipulé ? On ne peut pas ne pas manipuler. On ne peut pas être totalement neutre. Autant bien gérer la multipartialité. Et est-on toujours empathique de façon authentique? Le médiateur admet une certaine directivité dans la garantie du processus de médiation. Donc c'est une manipulation consentie. "L'art" du médiateur consisterait en une méta position dans l'analyse du conflit et dans son rôle, sa posture de médiateur. Plus le médiateur se connaît et plus il sait gérer sa pratique et moins la manipulation pourrait prendre le dessus.

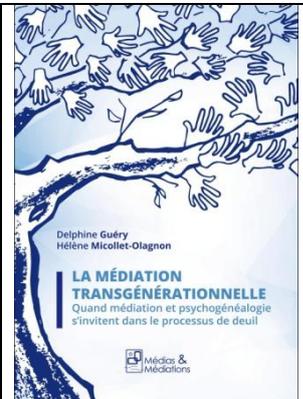
Ed. Universitaires Européennes, 14/04/2016

La Médiation transgénérationnelle

Delphine GUÉRY, Hélène MICOLLET OLAGNON (Auteurs)

Ecrit sous forme de dialogue, cet ouvrage va et vient entre deux pratiques : la médiation et l'analyse transgénérationnelle, proposant une approche nouvelle dans l'accompagnement du deuil et de façon plus large, dans les relations humaines. Les auteurs abordent le processus de deuil, puis détaillent le deuil dans la famille, les rites, l'accompagnement en fin de vie, avec une place accordée aux deuils particulièrement difficiles, voire impossibles à terminer. Tout au long de ce livre, vous trouverez de nombreux exemples et témoignages, comme autant de pistes de réflexion. Durant cette période délicate du deuil, les conflits familiaux peuvent surgir ou resurgir. La Médiation transgénérationnelle travaille sur le présent en revisitant le passé pour projeter la famille dans un futur plus serein...

Ed. MEDIAS & MEDIATION, 20/03/2016

**La médiation en pratique**Huit clés pour réussir
Samuel Perriard**La médiation en pratique : Huit clés pour réussir**

de Samuel Perriard (Auteur)

Comment gérer les conflits ? Comment éviter les disputes fracassantes, les casseroles qui volent, les assiettes qui cassent, toute forme de violence morale et physique ? Comment résoudre ce qui paraît violent, cristallisé et insolvable ? À ces questions, l'auteur apporte un élément de réponse : avec la médiation, l'on peut trouver des solutions, car ce qui importe n'est pas le conflit en tant que tel mais la manière dont on l'exploite. Ce petit ouvrage se veut pratique, simple d'accès et généraliste. Il invite chacun à réfléchir sur la méthode qu'il emploie quand il est médiateur « informel » entre ses voisins, ses enfants ou ses collègues. Il vous aidera à dépasser vos peurs pour gérer un conflit et réussir vos conciliations grâce à huit clés qui ont prouvé leur efficacité.

Ed. Poche, 18/10/10

La Médiation Culturelle : cinquième roue du carrosse ?

Serain, Chazottes, Vaysset (Auteurs)

Plus de quinze ans après la définition du concept de médiation culturelle, celui-ci a acquis une reconnaissance incontestable. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'envisager un projet à vocation scientifique et/ou culturelle sans un volet consacré à la médiation. Quelles avancées et quelles dérives a rencontré le concept devenu désormais une discipline enseignée ? Cet ouvrage propose, à travers une série de contributions, un portrait à multiples facettes de la médiation, ses extensions et en creux, un état des questions en cours.

Ed. l'Harmattan, 28/01/16

La Médiation Culturelle : cinquième roue du carrosse ?

Serain, Chazottes, Vaysset

Sous la direction de

François Serain, Françoise Vaysset, Pierre Chazottes, Elizabeth Collin



Presses de Sorbonne

L'Harmattan

